

L'investissement en Mauritanie : État des lieux et perspectives

Mohamed Ould El Abed ¹

Consultant, ancien ministre.

¹ Consultant international, ancien ministre des Affaires économiques et du Développement (Mauritanie)

Introduction

De manière simplifiée, on peut considérer que l'investissement, public et privé, constitue le principal moteur de la création de richesse sans laquelle l'Etat ne peut mobiliser les ressources nécessaires pour assumer ses fonctions régaliennes et celles économiques et sociales. Promouvoir l'investissement constitue donc une priorité des politiques publiques dans tout Etat et notamment dans les pays en développement où les besoins en infrastructures et en services sociaux sont encore très importants et sont appelés à croître du fait de la croissance démographique et de l'aspiration légitime à de meilleures conditions de vie d'une population de plus en plus jeune et informée sur les standards de vie dans les pays avancés ou en transition économique.

A l'instar des autres pays, la Mauritanie a mis en œuvre, depuis le milieu des années 1980 et l'adoption de l'économie de marché, diverses réformes destinées à favoriser l'essor de l'initiative privée locale et l'attraction de l'investissement direct étranger (IDE), tout en augmentant progressivement le volume de l'investissement public dans les secteurs qui soutiennent la croissance et améliorent les conditions de vie des populations.

La présente communication, élaborée dans le cadre de la participation à la première édition des Journées Internationales d'Investissement et d'Emploi (JIIE), organisées par le Laboratoire Compétitivité Economique et Performance Managériale (LARCEPEM) du Centre Interdisciplinaire de Recherche en Performance et Compétitivité (CIRPEC) relevant de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, de l'Université Mohamed V de Rabat, vise à présenter, de façon succincte, l'état des lieux et les perspectives de l'investissement en Mauritanie.

Conformément à la note de cadrage de la première édition des JIIE, la communication traitera exclusivement de l'investissement privé. Elle sera articulée autour de trois parties. La première partie fera quelques brefs rappels généraux sur la Mauritanie, alors que la deuxième s'attellera à présenter, de façon succincte, l'état des lieux de l'investissement en mettant l'accent sur les atouts, le cadre légal et institutionnel et les principales contraintes ainsi que l'évolution récente du volume d'investissement. La troisième partie décrira brièvement les perspectives de l'essor de l'investissement en soulignant les efforts d'amélioration du climat des affaires, de renforcement de l'attractivité du pays pour les IDE investissement et de promotion de l'intégration régionale.

1. Quelques rappels généraux sur la Mauritanie

La Mauritanie est un vaste pays l'Afrique du Nord-Ouest, situé entre le 15 et le 27 degrés de latitude nord et les 5 et 17 degrés de longitude ouest, de plus de un million de 1 million de km², désertique à près de 80% et possédant une côte d'environ 800 km ouverte sur l'océan Atlantique s'étirant de Ndiago au sud jusqu'à Nouadhibou au nord.

La population mauritanienne est estimée, en 2022, à 4 736 139, soit une densité de 4 habitants au kilomètre carré, l'une des plus faibles du continent africain. Cette population qui s'accroît à un taux annuel de 2,7% (2021) a connu une forte urbanisation depuis la sécheresse du début des années 1970, la population urbaine passant de 14,6% en 1970 à 39,3% en 1990 puis 46,6% en 2010 et 56,9% en 2022. Cette population urbaine se concentre notamment à Nouakchott, la capitale du pays qui abrite plus de 30% de la population totale, et les grandes villes, capitales régionales, de Kiffa, Kaédi, Néma et Rosso. L'espérance de vie à la naissance est de 64,4 ans (2021) alors que la population est assez jeune, les plus de 65 ans ne représentant que 3,2% de la population totale (2022).

Malgré un recul au cours des dernières années, le secteur primaire demeure relativement important et pèse, en 2022, 18,7% du produit intérieur brut (PIB) courant (23,7% en 2018) alors que les secteurs secondaire et tertiaire pèsent respectivement 19,9% et 42,5% (9,9% et 43,4% en 2018). Le PIB a connu une croissance moyenne annuelle de 3,4% entre 2017 et 2022 ce qui l'a porté à près de 10,4 Milliards \$ US courants cette dernière année, avec un taux de croissance de 5,9%. Le PIB/habitant est de 2.119 \$ US courant en 2022 (1.650 \$ US constant de 2010) alors que l'encours de la dette publique, la même année, est de 41,9%.

L'Indice de développement humain (IDH) de la Mauritanie était de 0,546 en 2021, ce qui la plaçait au 157ème rang sur 189 pays classés. En 2019, l'incidence de la pauvreté était de 28,2% des ménages et était beaucoup plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain.

2. Etat des lieux de l'investissement en Mauritanie

Une présentation succincte de l'état des lieux de l'investissement en Mauritanie requiert d'abord de mettre en exergue les atouts de l'investissement en Mauritanie avant d'en décrire le cadre légal et institutionnel, souligner les principales contraintes et rappeler l'évolution récente de son volume.

2.1 Atouts de l'investissement en Mauritanie

La Mauritanie dispose de plusieurs atouts qui peuvent en faire une destination privilégiée de l'investissement privé et un important centre de production et hub de distribution. En effet, sa position géographique à la confluence de l'Afrique du Nord et de l'espace subsaharien en fait le carrefour d'un marché de plus de 300 millions de consommateurs, alors que sa façade maritime de plus de 800 kilomètres sur l'Océan atlantique la place à vol d'oiseau de l'Europe et en face des Amériques.

Le pays recèle d'importantes ressources agricoles, pastorales et halieutiques ainsi qu'un potentiel considérable d'hydrocarbures, minerais et métaux précieux. Ainsi, le potentiel de terres cultivables est de 513.000 ha, dont 135.000 ha irrigables sur la rive du Fleuve Sénégal et 250.000 ha en cultures pluviales, alors que l'élevage affiche un potentiel annuel de production estimé à 180 000 tonnes de viandes rouges, 213.000 tonnes de lait et près de 5 millions de pièces de peaux, soit de quoi couvrir largement les besoins du pays et exporter vers les marchés voisins du Sud et du Nord². Le littoral sur l'Océan Atlantique (Zone économique spéciale) s'étend sur 234.000 km² avec un plateau continental riche en ressources halieutiques d'une superficie de 39.000 km² et trois réserves marines (le Cap Blanc, le Banc d'Arguin et le Parc du Diawling). Les capacités annuelles de capture sont estimées à 1.874.633 tonnes avec plus de 600 espèces dont 200 très demandées sur le marché international, notamment le marché japonais et européen.

La Mauritanie dispose également d'importantes réserves de ressources naturelles, notamment de métaux précieux et d'hydrocarbures, ce qui a permis d'attirer certains des plus grands investisseurs dans les industries extractives, tels les principaux opérateurs canadiens dans l'exploitation de l'or (Kinross Gold, First Quantum, Aya Gold & Silver) et cinq grandes sociétés énergétiques mondiales (Total, BP, Kosmos Energy, Shell et Exxon Mobil).

Le tourisme est, lui aussi, un secteur porteur pour l'investissement. En effet, la Mauritanie, qui constitue un point de jonction entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, offre un paysage exceptionnel à l'intersection du désert et de l'océan et se distingue par son patrimoine culturel unique et la diversité et le charme de ses paysages. Les cités historiques classées au patrimoine mondial de l'UNESCO (Chinguetti, Ouadane, Tichit et Oualata) et la diversité culturelle du pays, alliant authentiques valeurs arabes et traditions africaines constituent un atout réel pour le tourisme culturel. Le désert, les oasis du Nord et du centre du pays, les paysages où les chaînes de montagnes embrassent les dunes de sable fin, les 750 kilomètres de plage sur l'Océan atlantique et les réserves naturelles (réserves marines) offrent de multiples opportunités d'investissement dans le tourisme culturel, écologique, balnéaire, de découverte et d'aventure.

Le potentiel d'énergie propre, à partir de sources renouvelables, constitue

également un atout pour l'investissement en Mauritanie, tant pour la production de cette énergie que pour les activités industrielles qui en sont grandes consommatrices et qui pourraient y accéder à des coûts réduits. En effet, le climat ensoleillé durant toutes les périodes de l'année fait que le potentiel d'énergie solaire est évalué entre 2000 et 2300 KWH par m² par an sur tout le territoire national, alors qu'en raison du climat côtier caractérisé par des vents forts et continus soufflant à environ 9 mètres par seconde tout au long de l'année le potentiel d'énergie éolienne est considérable. Ce dernier potentiel est d'autant plus important que le pays dispose de grandes surfaces appropriées pour la création de gigantesques parcs éoliens, tout le long d'un littoral de 754 km sur l'océan Atlantique. Membre fondateur de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Mauritanie bénéficie d'un tiers de la production hydroélectrique estimée à 1757 GWh en moyenne annuelle.

Le 22 juin 2022, le Président mauritanien, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani avait déclaré : « Le développement de l'énorme potentiel d'énergies renouvelables de la Mauritanie peut à la fois améliorer l'accès à une énergie abordable dans notre pays et permettre la conversion d'énergie propre en hydrogène vert », annonçant ainsi l'ambition du pays en matière d'accélération de la lutte contre le réchauffement climatique dans la sous-région ouest-africaine, avec notamment le développement d'une industrie locale intégrée d'hydrogène vert. Un méga projet, de près de 34 milliards de dollars américains (USD), est en cours de montage avec un consortium de sociétés internationales pour la construction d'un complexe de production qui fera du pays un réservoir de ce gaz non polluant.

La position géographique et les différents potentiels couplés à la stabilité politique, aux efforts fournis ces dernières pour la densification des réseaux d'infrastructures de transport (terrestre, maritime et aérien)⁵, d'électricité et de télécommunications et aux réformes d'amélioration de la gouvernance globale du pays et du climat des affaires constituent autant d'atouts pour attirer les investisseurs en Mauritanie.

² Selon les données disponibles, les exportations des produits de l'élevage au cours des dernières années ont été en moyenne annuelle de 750.000 têtes pour les ovins et caprins, 20.000 pour les bovins et 15.000 pour les camelins sur pied et plus de 1.300 tonnes de cuirs et peaux. Les petits ruminants et les bovins sont exportés essentiellement vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire alors que les camelins le sont vers le Maroc.

³ Plus de neuf cents (900) indices miniers et minéraux ont été répertoriés, notamment pour le fer, le cuivre, l'or, le phosphate, le quartz, le diamant, le chrome, le manganèse, le plomb, le zinc, l'uranium, les éléments du groupe de platine, les terres rares, les sables noirs, les sels et les tourbes. Les réserves gazières sont estimées à plus de 3.100 milliards de mètres cubes, ce qui ferait du pays le 4ème pays gazier d'Afrique après le Nigéria, le Mozambique et l'Algérie.

⁴ Une centrale éolienne de 30 MW a été construite, sur financement de l'Etat, en 2015 à Nouakchott, capitale du pays, alors qu'une autre de 100 MW, situé à Boulenouar, près de Nouadhibou, capitale économique du pays, est en cours de construction et devra être mise service en novembre prochain.

2.2 Cadre légal et institutionnel

Le cadre légal de l'investissement en Mauritanie est constitué notamment par la loi n° 2012-52 du 31 juillet 2012 portant Code des investissements, modifiée en 2016 et en 2019, la loi 2013-001 du 2 janvier 2013 portant création de la zone franche de Nouadhibou (ZFNDB) et la loi n°2017-006 du 01 février 2017, modifiée par la loi n°2021-006 du 19 février 2021, relative au partenariat public privé.

Le Code des investissements offre aux opérateurs qui s'installent en Mauritanie, qu'ils soient nationaux ou étrangers, un ensemble de garanties, droits et d'avantages dans le cadre de trois régimes privilégiés. Ces garanties, droits et avantages portent tant sur la protection de la propriété, la stabilité des conditions juridiques, la liberté d'entreprise et l'égalité de traitement que sur l'accès aux matières premières, la disponibilité des devises et le transfert des capitaux et rémunérations ainsi que sur l'emploi du personnel expatrié.

Les régimes privilégiés sont :

- le régime des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- le régime des zones économiques spéciales (ZES) qui comporte deux variantes : Zone franche d'exportation et Pôle de développement hors de Nouakchott ; et
- le régime des conventions d'établissement pour les investissements importants dans certains secteurs.

Le Code, consultable sur le lien <https://apim.gov.mr/fr/bibliotheque-virtuelle>, détaille les conditions d'éligibilité à chaque régime et les privilèges qui s'y rattachent. La ZFND est une zone économique prioritaire insérée dans le cadre socioéconomique et environnemental de la région de Dakhlet Nouadhibou qui constitue, avec l'exportation à partir de son port du fer et des produits halieutiques, l'un des poumons de l'économie du pays. Les entreprises qui s'y installent pour exercer des activités éligibles bénéficient du régime de la zone franche (régime fiscal, social et de change spécial particulièrement avantageux) et peuvent, si elles sont agréées, s'installer dans les zones de développement créées à cet effet à l'intérieur de la zone franche. Ces zones de développement sont affectées spécialement à des activités de nature industrielle, commerciale, de services, portuaire ou aéroportuaire ou à des fonctions support (habitation, tourisme, commerces, loisirs ou bureaux).

La loi portant création de la zone franche est consultable sur le lien https://www.ndbfreezezone.mr/wp-content/uploads/2022/03/Loi_zonefrancheNDB.pdf.

² Les dernières années ont connu une extension du réseau routier national et une réhabilitation de plusieurs tronçons, la mise en service d'un nouvel aéroport international à Nouakchott et un net développement des capacités portuaires avec l'extension du port de Nouakchott et la construction de deux nouveaux ports à N'Diogo et Tanit, sur la côte atlantique.

La loi n° 2017-006 relative au partenariat public privé, modifiée et complétée par loi n° 2021-006/PR du 19 février 2021, définit deux types de contrat de partenariat public privé (PPP), le PPP concessif et le PPP à paiement public, comme nouvelles modalités de financement de l'investissement en Mauritanie. La loi s'applique à tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays sous réserve des autorisations, conventions licences et contrats qui sont réglementés dans les secteurs des mines, des hydrocarbures bruts et des télécommunications qui restent régis par leurs législations sectorielles.

A la date d'aujourd'hui, plusieurs projets de PPP ont été lancés dans différents secteurs (transport, infrastructures de stockage pétrolier, eau, agriculture, ...). La loi sur le PPP est consultable sur le lien suivant :

<http://www.ppp.gov.mr/wp-content/uploads/2017/07/Loi-PPP-Fr.pdf>.

Le cadre institutionnel de l'investissement est composé notamment de l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie (<https://apim.gov.mr/>) et de la Direction générale des PPP (<http://www.ppp.gov.mr>) relevant toutes les deux du ministère de l'économie et de la Zone franche de Nouadhibou (<https://www.ndbfreezone.mr/>). Un conseil présidentiel de l'investissement a été institué en 2006 et réorganisé, en 2020, en conseil supérieur de l'investissement en Mauritanie (CSIM), organe consultatif placé auprès du président de la République. Le CSIM est composé de 28 membres répartis en quatre groupes⁶ et est assisté de trois comités interministériels, présidés par le Premier ministre⁷.

2.3 Principales contraintes

Malgré d'importantes avancées en termes d'amélioration du climat des affaires, l'investissement en Mauritanie demeure relativement modeste en comparaison avec les potentiels du pays et les avantages qu'il consent aux investisseurs nationaux et étrangers. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont quatre essentiels.

Un premier facteur essentiel réside dans l'exiguïté du marché qui se traduit par la rareté des projets intégrés importants nécessitant des financements conséquents (10 M USD ou plus). En effet, hors commerce, les projets nécessitant un financement de long terme ne sont apparus qu'il y a une

⁶ Groupe 1 : 8 patrons d'entreprises étrangères ayant l'expérience de l'investissement en Mauritanie ; Groupe 2 : 12 patrons de grandes entreprises mauritaniennes représentant les différents secteurs d'activités économiques ; Groupe 3 : 5 représentants d'organisations professionnelles potentiellement intéressées par les opportunités et les conditions d'investissement en Mauritanie ; et Groupe 4 : 3 personnalités choisies sur la base de leur expérience professionnelle et de leur stature personnelle.

⁷ Comité interministériel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Promotion de l'Investissement ; Comité interministériel pour l'Amélioration de la Compétitivité ; et Comité interministériel chargé du Développement du Partenariat Public Privé.

quinzaine d'années, à peu près, et ont été portés par des promoteurs qui avaient, le plus souvent, suffisamment de ressources propres pour s'autofinancer ou étaient propriétaires ou actionnaires majoritaires de banques. Cela a été le cas notamment des quelques projets de cimenteries qui ont été réalisés récemment.

Un autre facteur tient à la forte concentration de l'économie mauritanienne, quelques groupes familiaux tentaculaires intervenant dans la plupart des secteurs, rendant ainsi assez difficile l'entrée de nouveaux opérateurs. Les barrières à l'entrée de nouveaux opérateurs sont d'autant plus importantes que l'accès au financement est peu aisé et très coûteux, les banques primaires étant, à de rares exceptions près (banques étrangères), propriétés des groupes familiaux responsables de la situation oligopolistique du marché et que les ressources longues sont, relativement, peu disponibles.

Un troisième facteur réside dans la faible disponibilité des facteurs de production et leur qualité, malgré certains progrès au cours des dernières années. En effet, le système de formation du pays, ne permet pas de trouver sur le marché local de l'emploi une main d'œuvre qualifiée en nombre suffisant, alors que l'accès à la propriété foncière demeure mal aisé et que le coût de l'énergie et des télécommunications est toujours assez élevé comparativement aux pays de la zone, alors que la productivité du capital demeure modeste, faute de progrès technologiques.

Un quatrième facteur réside dans les faiblesses de la gouvernance globale du pays et notamment celles liées au fonctionnement de la justice qui la rendent non suffisamment protectrice des investissements et aux capacités de l'administration qui ralentissent le rythme de mise en œuvre des réformes et limitent l'efficacité des différentes politiques publiques qui améliorent le contexte de l'investissement.

2.4 Evolution récente

L'investissement privé a connu une nette évolution au cours des dernières années, favorisée notamment par l'engouement des grandes entreprises minières, pétrolières et gazières internationales. Ainsi, le volume des IDE a presque doublé entre 2017 et 2022, passant de 0,59 à 1,15 milliard USD courants. L'évolution a été plus marquée pour la formation brute de capital fixe (FBCF) qui a quasiment triplé entre les deux années, passant de 2,06 à 6,03 milliards USD courants, du fait notamment d'une plus grande dynamique des opérateurs privés nationaux et d'un net accroissement de l'investissement public.

Tableau 1 : Evolution des IDE et de la FBCF en Mauritanie entre 2017 et 2022 (en Millions USD courants)

Rubrique/Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RDE	588,2	772,9	- 883,6	927,9	1.070,2	1.147,5
FBCF	2.059,8	2.462,1	2.933,3	3.087,9	4.869,9	6.028,0

Source : site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

3. Perspectives de l'investissement en Mauritanie

Malgré les contraintes évoquées au point 2.3 ci-dessus, les perspectives de l'investissement en Mauritanie semblent prometteuses pour plusieurs raisons. Ces raisons tiennent à la détermination des nouvelles autorités issues de l'élection présidentielle de 2019 à renforcer sensiblement l'attractivité du pays pour l'investissement et à œuvrer pour une meilleure intégration régionale.

Afin de renforcer sensiblement l'attractivité du pays pour les IDE et de favoriser l'essor d'un secteur privé national compétitif, plusieurs réformes ont été initiées ou sont en cours de préparation en vue de l'amélioration de la gouvernance globale et du climat des affaires, notamment à travers :

- la réforme en profondeur de l'administration publique afin qu'elle devienne une véritable administration de développement au service du citoyen et promotrice de l'investissement ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et la gabegie et de la transparence de l'action publique ;
- la professionnalisation de la justice et la garantie de son indépendance ;
- la redynamisation du rôle de l'Etat en matière de promotion de l'investissement privé à travers une stratégie bien définie qui identifie des secteurs prioritaires et met en place des mécanismes adaptés pour orienter les investisseurs vers ces secteurs et leur faciliter l'accès au financement, notamment le financement bancaire ;
- la promotion de la concurrence et la promotion de l'entrepreneuriat ; et
- la réforme du système d'éducation-formation afin qu'il soit capable de pourvoir aux besoins des investisseurs en matière d'expertise de haut niveau et de main d'œuvre qualifiée.

Parallèlement à ces réformes, des programmes de densification des différents réseaux d'infrastructures ont été élaborés et une part importante des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre a déjà été mobilisée.

L'exploitation des ressources gazières à partir du second semestre de 2013 ou du premier trimestre de 2024 permettra de mobiliser davantage de financement, sur budget de l'Etat, pour les réformes et les programmes d'infrastructures. Elle devra permettre également une accélération de la diversification de l'économie du pays, grâce à la réduction prévisible du coût de l'énergie.

Conscientes de l'importance de l'intégration économique régionale, les autorités mauritaniennes déploient des efforts soutenus pour promouvoir les échanges avec les pays frères membres de l'Union du Maghreb arabe, notamment le Maroc et l'Algérie qui lui sont frontaliers. Par ailleurs, la Mauritanie, qui avait quittée en 2000 la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a entamé, depuis 2017, un processus de rapprochement avec cette organisation qui devrait aboutir à un retour dans la zone de libre-échange ouest-africaine. Les perspectives d'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourront également engendrer des opportunités d'essor de l'investissement en Mauritanie.